

## ADHERENTS



### Soyez, vous et vos enfants, assurés par les meilleures garanties scolaires



#### Pourquoi une Assurance Scolaire ?

Les lunettes cassées lors d'un accident en jouant dans la cour de récréation ..., cela arrive fréquemment !

- **Assurance Scolaire : c'est obligatoire...** Pour toutes les activités facultatives, organisées par l'école, comme les classes de neige ou séjours d'étudiants, l'élève ou l'étudiant doit être assuré. Une attestation d'assurance sera demandée pour participer à ces activités.
- **Zéro jour sans assurance !**  
Vous voulez protéger votre enfant 24h/24 et toute l'année, ou juste pour ses activités scolaires et lors de son trajet ?  
Vous souhaitez vous prémunir contre les dommages qu'il pourrait causer et les préjudices qu'il pourrait subir ?



#### Découvrez les points forts de l'Assurance Scolaire MMA :

- **Protection juridique**, mais aussi responsabilité civile, recours, défense
- **Accident** : appareils dentaires brisés ou perdus (jusqu'à 500 euros), lunettes/lentilles brisées, volées ou perdues (jusqu'à 300 euros) soutien scolaire à domicile, prise en charge du transport vers son école, assistance d'un garde malade
- **Santé** : Frais de soins (consultations, frais pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation)
- **Dommages aux biens de l'élève** (remboursement intégral en cas de vol par agression, y compris racket) du cartable, du sac de sport ainsi que leur contenu (jusqu'à 200 euros), **NOUVEAU** ! du VELO (jusqu'à 320 euros), de l'instrument de musique (jusqu'à 780 euros), des vêtements (jusqu'à 200 euros)



#### Des tarifs compétitifs,

- Exclusivement réservés aux adhérents de nos associations, et toujours la gratuité à partir du 4e enfant (\*gratuité selon la formule la plus avantageuse souscrite par les autres enfants assurés sur le bulletin)



#### Un service de qualité

- La PEEP est associée depuis 26 ans aux MMA et améliore sans cesse la qualité des formules proposées : des garanties étendues et montant de remboursement supérieurs aux autres assureurs !
- Un suivi personnalisé de tous les dossiers, grâce à une collaboration permanente entre la PEEP et les MMA.

**Découvrez les trois formules MMA-PEEP (à partir de 8 Euros par an) et soyez prêts à faire face à toutes les situations en choisissant la garantie qui vous convient**

**POUR PLUS D'INFORMATION**, contactez-nous au **01 44 15 18 28** ou connectez-vous sur notre site [www.peep.asso.fr](http://www.peep.asso.fr)